

SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le deuxième jour du mois d'octobre en l'an deux mille vingt-trois, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19:00 heures.

Présents : **LE MAIRE:**
Monsieur Stéphane Dion

LES CONSEILLERS (ÈRES) :
Mme Mylène Neault
M. Marc-Olivier Habel
Mme Mélanie Picard
M. Alex Papineau
Mme Sophie Côté
Mme Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et greffier-trésorier : Monsieur Francis Matte

Présence de 6 citoyens

1. Mot du Maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal - Séance ordinaire du 05 septembre 2023
4. Période de déclarations et de questions du conseil municipal
5. Première période de questions du public et les questions reçues par courriel
6. Municipalité de Sainte-Croix
 - 6.1- Comptes à payer
 - 6.2- Commission de toponomie / Modification à la verbalisation des rues Lafleur et des Chutes
 - 6.3- Autorisation / Entente intermunicipale / Municipalité de Saint-Antoine-De-Tilly / Partage d'une ressource pour le service d'urbanisme
 - 6.4- Dépôt / Règlement #691-2023 / Règlement abrogeant le règlement #500-2012
 - 6.5- Avis de motion / Règlement #691-2023 / Règlement abrogeant le règlement #500-2012
 - 6.6- Mise en lumière de l'église de Sainte-Croix / Honoraires professionnels n° 2 (Groupe SPECS)
 - 6.7- Autorisation de paiement / Honoraires professionnels / Gestion groupe Ombrage inc. / Expertise en éclairage architectural / Projet de mise en lumière de l'église de Sainte-Croix
 - 6.8- Autorisation de paiement / Honoraires professionnels / Newtec électricité / Projet de mise en lumière de l'église de Sainte-Croix
 - 6.9- Octroi de mandat / Services professionnels / Architecte MMB inc. / Projet de réaménagement intérieur de l'hôtel de ville
 - 6.10- Règlement modifiant le règlement #429-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
 - 6.11- Adoption de la politique de confidentialité de la Municipalité de Sainte-Croix
 - 6.12- Adoption de la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité de Sainte-Croix
7. Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - 7.1- Comptes à payer
8. Voirie
 - Réfection rang 4 Ouest
 - 8.1 Mandat étude d'évaluation environnementale phase 1 et caractérisation environnementale des sols et des matières granulaires

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2023

Réfection de la rue Hamel

8.2 Autorisation de paiement / Honoraires professionnels / Groupe Conseil CHG inc. / Réfection de la rue Hamel

9. Hygiène du milieu

Réfection des émissaires pluviaux des rues Barbin et Auger

9.1 Libération finale de la retenue contractuelle

Projet de réfection du système de traitement de l'eau potable

9.2 Autorisation de paiement / Honoraires professionnels / Stantec experts-conseils / Usine d'eau potable / Étude comparative / Projet de réfection du système de traitement

10. Aménagement/urbanisme/développement

Comité consultatif d'urbanisme

10.1. Dépôt du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023

Dérogation mineure

10.2. Dossier M. Francis Gagné et Mme Sylvie Paquet, lot 3 591 430

10.3. Dossier Étic Produit Plein-Air inc. (Imbeault & Associés inc.), lot 4 878 868

Usage conditionnel, hébergement touristique

10.4. Dossier M. Jocelyn Gagné, lot 3 591 751

10.5. Dossier M. Karl Audric Laverdière et Mme Alie Lavoie Gray, lot 3 591 467

Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement

10.6. Demande de changement d'affectation au schéma révisé de la MRC de Lotbinière pour les lots 3 590 366 et 3 590 364

11. Varia

MRC de Lotbinière

11.1. Intention à participer à une étude de faisabilité et diagnostics concernant le Regroupement des services incendies dans la MRC de Lotbinière - Modification

Office Municipal d'Habitation du Nord de Lotbinière

11.2. Budget supplémentaire 2023

Demandes d'appui financier

11.3. Centre d'études collégiales de Lotbinière / Soirée de financement

11.4. Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière / 1ère édition du Salon des personnes proches aidantes 2023

12. Deuxième période de questions du public et les questions reçues sur Facebook

Levée de l'assemblée

MOT DU MAIRE

Monsieur Stéphane Dion, maire, souligne la présence de M. Gauthier, maire de la municipalité de 2005 à 2021. Avant la séance, a eu lieu une cérémonie pour le changement de nom des rues des Chutes et Lafleur, qui deviendront la rue Gauthier en l'honneur de notre ancien maire. La transition se fera dans les prochains mois.

328-2023

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Mylène Neault, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

329-2023

PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 05 SEPTEMBRE 2023

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 05 septembre 2023 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2023

PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Mme Mylène Neault : Le parcours d'halloween aura lieu le 28 octobre prochain à la salle de quilles. Par la suite, il y aura lieu une soirée dansante à la salle Robert-Daigle.
- M. Marc- Olivier Habel : La date limite pour la mise aux normes des installations septiques est le 31 octobre 2023. Un crédit d'impôt est disponible pour les installations faites entre 2017 et 2027.
- Mme Mélanie Picard : Le lundi 30 octobre prochain à 18h30 aura lieu la soirée de mise en lumière de l'église de Sainte-Croix. Nous vous attendons en grand nombre sur le parvis.
- M. Alex Papineau : Les activités sont de retour au Centre sportif. Il y a plusieurs plages horaires offertes pour le patinage et hockey libre. Une offre d'emploi pour le comptoir lunch est affichée sur la page Facebook « Loisirs Sainte-Croix ».
- Mme Sophie Côté : L'activité du Club des champignons du 16 septembre dernier a été un grand succès avec 150 personnes d'inscrites. L'activité sera reconduite à l'année prochaine.
- Mme Carmen Demers : Le jeudi 19 octobre prochain à 19h aura lieu le tournoi habituel de ruff à la salle Robert-Daigle. Le 6 novembre aura lieu le voyage à Laurier Québec. Le départ se fera de l'hôtel de ville à 9h.
- M. Stéphane Dion : Soulignement de la présence du nouveau directeur général, M. Francis Matte qui est au sein de la municipalité depuis le 18 septembre dernier.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

- Aucune question reçue par courriel.
- Félicitations concernant le nouveau nom de rue.
- Félicitations concernant l'activité du Club des champignons.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

330-2023

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE SEPTEMBRE 2023

SALAIRES BRUTS DU 27 AOÛT AU 23 SEPTEMBRE 2023	MAIRE ET CONSEILLERS	27 748.47 \$
	ADMINISTRATION (DIRECTION, TRAVAUX PUBLICS, COMMUNICATIONS, URBANISME & LOISIRS)	36 755.23
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, POMPIERS VOLONTAIRES, P/R, CULTURE POLYVALENTE, BIBLIOTHÈQUE, BRIGADIERS & SALLE DE QUILLES	71 219.08
	AVANTAGES SOCIAUX	20503.45
	SOUS-TOTAL	156 226.23

INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE SEPTEMBRE 2023

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	13 102.40
	TOTAL	169 328.63

COMPTES PAYÉS DE SEPTEMBRE 2023 – RATIFICATION

BUOPRO CITATION INC.	151.45	
270150670 PAPETERIE - LOISIRS	16.37	ACHAT PAPETERIE
270150670 PAPETERIE - LOISIRS	135.08	ACHATS DIVERS PAPETERIE
CARQUEST CANADA LTEE	88.71	
222000525 ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	87.29	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
222000526 ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	1.42	FRAIS DE RETARD
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES	270.00	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	270.00	REMISE AOÛT 2023
FLEURS DE LAURIER SENC.	169.02	
216000310 FRAIS DEPLACEMENT ET AUTRES	68.99	FLEURS DÉPART DIRECTRICE GÉNÉRALE
216000310 FRAIS DEPLACEMENT ET AUTRES	100.03	DÉCÈS M. MAURICE LECLERC
HOME HARDWARE	2 197.02	
219000499 AUTRES FRAIS - ADM (CSST, ETC)	1.97	FRAIS DE RETARD
270125522 ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	103.15	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
270125522 ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	121.36	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
222001521 ENTR. & REP. - BORNE FONTAINE	275.91	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 723.37	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	-28.74	CRÉDIT ACHATS DIVERS ENTRETIEN

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2023

HYDRO-QUEBEC		7 280.62	
222000681	CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	459.83	SERVICE JUILLET & AOÛT 2023
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	32.04	SERVICE JUILLET & AOÛT 2023
232000681	ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	568.73	SERVICE JUILLET & AOÛT 2023
270121681	ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	94.15	SERVICE JUILLET & AOÛT 2023
241400681	ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	208.54	SERVICE JUILLET & AOÛT 2023
241502681	ELECT ST POMPAGE DU BATEAU	38.73	SERVICE JUILLET & AOÛT 2023
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 008.50	SERVICE AOÛT 2023
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	113.30	SERVICE AOÛT 2023
270125681	ELECTRICITE QUILLES	64.78	SERVICE JUILLET & AOÛT 2023
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	25.67	SERVICE AOÛT 2023
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	42.54	SERVICE AOÛT 2023
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	23.54	SERVICE JUILLET & AOÛT 2023
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 748.89	SERVICE AOÛT 2023
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	23.54	SERVICE JUILLET & AOÛT 2023
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	0.50	SERVICE 23 AOÛT 2023
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	651.25	SERVICE MI-AOÛT À MI-SEPTEMBRE 2023
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 176.09	SERVICE MI-AOÛT À MI-SEPTEMBRE 2023
JOHANNE DELAMARRE NOTAIRE EN FIDÉOCOMMIS		885.42	
2311000006	RES. FONC PRINCIPALE 3 592 163	885.42	RÉPARTITIONS TAXES & DÉPENSES LOT 3592163
M.R.C. DE LOTBINIERE		30 254.27	
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	10 179.51	QUOTE-PART MRC ENFOUISSEMENT 2023 9/12
245235446	ENLEVEMENT MATIÈRES	1 593.75	QUOTE-PART MRC PGMR 2023 3/4
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	5 882.82	QUOTE-PART MRC EVALUATION 2023 9/12
249000951	QUOTE-PART MRC-VID FOSSES	8 120.00	QUOTE-PART MRC GESTION DES BOUES FOSSE SEPTIQUE 2023 3/4
222001951	QUOTE-PART MRC - ADM.	4 478.19	QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIE 2023 3/4
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		23 710.10	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	1 646.50	REMISE AOÛT 2023
5513825000	ROAP A PAYER	1 017.54	REMISE AOÛT 2023
5513850000	R.R.Q. A PAYER	8 303.94	REMISE AOÛT 2023
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	110.00	REMISE AOÛT 2023
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	8 840.78	REMISE AOÛT 2023
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	3 791.34	REMISE AOÛT 2023
MUNICIPALITE DE LOTBINIERE		75 944.68	
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	1 143.89	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023 3/4
245235446	ENLEVEMENT MATIÈRES	10 231.62	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023 3/4
245220446	MATIERES RECYCLABLES TRI	11 364.08	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023 3/4
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	17 572.37	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023 3/4
245300446	ENL. ENCOMBRANTS-CONTENEURS	18 786.77	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023 3/4
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	16 845.95	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023 3/4
PAGES JAUNES		141.53	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	141.53	SERVICE SEPTEMBRE 2023
POSTES CANADA		186.02	
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	186.02	AVIS MUNICIPAL NO. 332
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		9 436.71	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	2 396.91	REMISE AOÛT 2023
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	110.00	REMISE AOÛT 2023
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	6 929.80	REMISE AOÛT 2023
SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE		6 150.68	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	6 150.68	POLICE NO. 48842 SEPTEMBRE 2023
SANI-ORLÉANS INC.		995.97	
241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	995.97	TRAVAUX REFOULEMENT D'ÉGOUT RUE LAFLAMME
TELU COMMUNICATIONS INC.		318.09	
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	45.44	SERVICE SEPTEMBRE 2023
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	45.47	SERVICE SEPTEMBRE 2023
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	45.45	SERVICE SEPTEMBRE 2023
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	45.43	SERVICE SEPTEMBRE 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	45.44	SERVICE SEPTEMBRE 2023
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	45.35	SERVICE SEPTEMBRE 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	45.51	SERVICE SEPTEMBRE 2023
TELU IP		268.63	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	105.07	SERVICE SEPTEMBRE 2023
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	35.02	SERVICE SEPTEMBRE 2023
261000331	TELEPHONE-URBANISME	35.02	SERVICE SEPTEMBRE 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	35.02	SERVICE SEPTEMBRE 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	58.50	SERVICE SEPTEMBRE 2023
VIDÉOTRON LTÉE		203.40	
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	82.73	SERVICE OCTOBRE 2023
261000331	TELEPHONE-URBANISME	40.23	SERVICE OCTOBRE 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	40.22	SERVICE OCTOBRE 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	40.22	SERVICE OCTOBRE 2023

Total : 158 652.32

COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2023

9268-4612 QUÉBEC INC.		862.31	
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	862.31	LOCATION LOCAL POUR ÉQUIPEMENTS CENTRE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE OCTOBRE 2023
ALEX PAPINEAU		500.00	
211000527	ENT ET RÉP.-AMEUBLEMENT CONSEIL	500.00	COMPENSATION ANNUELLE PORTABLE CONSEIL MUNICIPAL 2023
ARCHITECTE MMB INC.		517.39	
270125411	SERV. PROF. INGENIEUR QUILLES	517.39	SERVICES PROF. POUR PERMIS D'ALCOOL
AREO-FEU LTEE		4 364.74	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	3 800.21	ENTRETIEN CAMION 411
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	564.53	ENTRETIEN ÉQUIPEMENT
ASCENSEURS TK (CANADA) LIMITÉE		1 105.21	
270121522	ENTRETIEN ASCENSEUR	1 105.21	ENTRETIEN OCTOBRE À DÉCEMBRE 2023
ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ		540.38	
222000454	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	270.19	FORMATION SÉCURITÉ CIVILE 2 (DIRECTEUR GÉNÉRAL)
213000454	FORMATION & PERFECTION - ADM	270.19	FORMATION SÉCURITÉ CIVILE 2 (DIRECTEUR SERVICE INCENDIE ET PREMIERS RÉPONDANTS)
ATELIER GENYTECH INC.		358.70	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	420.79	ENTRETIEN CAMION 411
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	-62.09	CRÉDIT ENTRETIEN CAMION 411
AUTOMATISATION JRT INC.		355.63	
241301521	ENT. & REP.- S/POMP. STE-CROIX	355.63	ENTRETIEN ÉQUIPEMENT
BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTERCARD)		5 146.34	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	57.50	PERMIS ALCOOL HALLOWEEN 2023
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	505.88	ACHAT ÉQUIPEMENT
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	174.54	ESSENCE SAVANA
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	76.50	DIESEL KUBOTA
270150631	ESSENCE LOISIRS	130.62	ESSENCE TRACTEUR À PELOUSE
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	138.01	ESSENCE SILVERADO

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2023

232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	42.01	ESSENCE DÉBROUSAILLEUSE
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	184.50	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	122.00	ESSENCE SILVERADO
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	70.50	DIESEL KUBOTA
270150447	ENTENTE & ACT SPECIALE LOISIRS	143.69	COLLATION DERNIÈRE SÉANCE SOCCER
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	228.79	ACHAT ÉQUIPEMENT
270150631	ESSENCE LOISIRS	178.00	ESSENCE SILVERADO & TRACTEUR À PELOUSE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	109.17	ACHAT LOGICIEL
222000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	85.07	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	92.57	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	71.02	ESSENCE INCENDIE
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	78.00	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	141.45	ESSENCE SILVERADO
222000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	111.47	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	153.04	ESSENCE INCENDIE
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	174.00	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	128.00	ESSENCE SILVERADO
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	77.80	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	147.30	ESSENCE SIERRA
270150631	ESSENCE LOISIRS	193.21	ESSENCE CAMION & TONDEUSE
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	250.01	CADEAU DÉPART DIRECTRICE GÉNÉRALE
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	249.74	LAMPE PROJECTEUR SALLE ROBERT-DAIGLE
270150631	ESSENCE LOISIRS	198.77	ESSENCE TRACTEUR À PELOUSE & CAMION MUNICIPAL
222000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	95.29	ESSENCE INCENDIE
270150631	ESSENCE LOISIRS	93.36	ESSENCE TRACTEUR
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	220.38	ACHATS DIVERS CASSE-CROÛTE
270150454	PERFECTIONNEMENT LOISIRS	424.15	FORMATION PERFECTIONNEMENT EN FRANÇAIS
BFT BOWLING QUILLO-SERVICE INC.		1 839.60	
270125526	ENT & RÉP MACH/OUT/EQU QUILLES	1 839.60	FORMATION SYSTÈME INFORMATIQUE SALLE DE QUILLES
BUROPRO CITATION INC.		2 228.31	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	800.29	ACHATS DIVERS PAPETERIE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	19.00	ACHAT PAPETERIE
270150670	PAPETERIE - LOISIRS	48.48	ACHATS DIVERS PAPETERIE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	16.49	ACHATS DIVERS PAPETERIE
270150527	ENT ET RÉP AMEUBLEMENT LOISIRS	1 344.05	AMEUBLEMENT BUREAU COORDONATRICE DES LOISIRS
CARQUEST CANADA LTEE		75.39	
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	42.93	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	32.46	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
ÉLISABETH DEMERS		24.98	
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	24.98	ACCUEIL DIRECTEUR GÉNÉRAL
ENTRAIDE STE-CROIX		73.00	
222000310	DEPLACEMENT & REPRE. - INCENDIE	73.00	REPAS POMPIERS PORTE OUVERTE CASERNE
ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE		1 438.05	
270192340	ACTIVITÉS CLUB DES CHAMPIGNONS	24.10	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270125526	ENT & RÉP MACH/OUT/EQU QUILLES	153.80	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	8.85	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	29.85	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270125526	ENT & RÉP MACH/OUT/EQU QUILLES	13.80	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	19.15	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	90.25	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	5.75	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	9.20	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	378.20	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270150670	PAPETERIE - LOISIRS	70.15	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	95.15	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	12.10	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	67.50	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	69.95	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	114.85	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	8.70	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	51.64	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	99.46	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270192340	ACTIVITÉS CLUB DES CHAMPIGNONS	10.30	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270192340	ACTIVITÉS CLUB DES CHAMPIGNONS	9.85	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270192340	ACTIVITÉS CLUB DES CHAMPIGNONS	11.45	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270192340	ACTIVITÉS CLUB DES CHAMPIGNONS	30.00	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270192340	ACTIVITÉS CLUB DES CHAMPIGNONS	24.10	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270192340	ACTIVITÉS CLUB DES CHAMPIGNONS	29.90	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
EUROFINS ENVIRONEX		522.58	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	106.93	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	60.37	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	122.45	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	106.93	ANALYSE D'EAU
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	125.90	ANALYSE DES EAUX USÉES
EXCAVATION REJEAN LEMAY INC.		6 628.94	
269000959	COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	1 379.85	TRAVAUX BACS À FLEURS RUE LAURIER
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	448.55	TRAVAUX BACS À FLEURS RUE LAURIER
269000959	COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	310.43	TRAVAUX BACS À FLEURS RUE LAURIER
2304053721	RECONST.VOIRIE GEN. - S/RURAL	2 558.53	TRAVAUX ACCOTEMENT RANG 2
270151522	ENT AUTRE PARC/DÉTENTE,FALAISE	574.88	TONTE ET DÉBROUSSAILLAGE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 356.70	TONTE ET DÉBROUSSAILLAGE
FERME MABANCY INC.		1 500.00	
5513600000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	1 500.00	REMBOURSEMENT DÉPÔT GARANTIE
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE		36.90	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	36.90	AVIS MUTATION
FQM ASSURANCES INC.		372.78	
219000420	ASSURANCES	372.78	AJUSTEMENT ASSURANCE 2023 MISE EN LUMIÈRE
FRANCE DUBUC - PETITE CAISSE		25.00	
5513600000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	25.00	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
GROUPE CASTONGUAY INC.		201.21	
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	201.21	ENTRETIEN LAMPADAIRE RUE DU BATEAU
HOME HARDWARE		55.16	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	34.48	ACHAT ÉQUIPEMENT
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	12.64	ACHAT ENTRETIEN
241501521	ENTR.& REP. - ST.POMP. R.EGOUT	8.04	ACHAT ENTRETIEN
IMPRESSIONS MULTIMAGES		288.92	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	288.92	PAIEMENT FINAL GILETS PERSONNALISÉS MUNICIPALITÉ
IMPULSION CF LAURIER (9492-1905 QC INC.)		1 034.78	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	1 034.78	COURS MISE EN FORME AUTOMNE 2023
INDUSTRIES MAXIMEL INC.		114.97	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	114.97	ACHAT ÉQUIPEMENT GARAGE MUNICIPAL
INFORTMIC		33.34	
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	33.34	SERVICE TECHNIQUE ORDINATEUR ADMINISTRATION

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2023

INSTALLATION RENÉ MAILLOUX		17.24	
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	17.24	ACHAT ÉQUIPEMENT
JAVEL BOIS-FRANCS 2743-2855 QUÉBEC INC.		914.74	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	914.74	HYPOCHLORITE
JEAN-FRANÇOIS LALIBERTÉ		216.04	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	193.11	ACHATS DIVERS VÊTEMENTS
222000670	PAPETERIE - FOUR. IMP. LIVRES	14.94	ACHAT FOURNITURE
222000670	PAPETERIE - FOUR. IMP. LIVRES	7.99	ACHAT FOURNITURE
JOSIANNE TARDIF		375.00	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	375.00	CONTRAT TAEKWANDO AUTOMNE 2023 1/2
KARINE TESSIER		39.54	
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	39.54	CÉRÉMONIE RECONNAISSANCE POMPIERS
LA BOUCANERIE DEL TONIO INC.		3 742.44	
270192340	ACTIVITÉS CLUB DES CHAMPIGNONS	3 742.44	SOUPER FESTIVAL DES CHAMPIGNONS
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.		1 632.65	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 632.65	TRAVAUX COURS D'EAU CÔTE DES SOUS-BOIS
LES MAGASINS KORVETTE LTEE		202.68	
270125660	PRODUITS D'ENTRETIEN QUILLES	93.21	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
270125641	BIENS NON-DURABLE QUILLES	32.56	ACHATS DIVERS
270125660	PRODUITS D'ENTRETIEN QUILLES	51.10	ACHATS DIVERS PRODUITS D'ENTRETIEN
270192340	ACTIVITÉS CLUB DES CHAMPIGNONS	25.81	PAPETERIE FESTIVAL DES CHAMPIGNONS
LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.		1 222.86	
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	971.36	REPLACEMENT SCIE MÉCANIQUE
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	23.75	ENTRETIEN DÉBROUSSAILLEUSE
270150525	ENT ET RÉP VEHICULES LOISIRS	227.75	ENTRETIEN VTT
LIRETTE MG INC.		1 276.22	
270125526	ENT & RÉP MACH/OUT/EQU QUILLES	1 276.22	MISE À JOUR LOGICIEL CAISSE ENREGISTREUSE
M.R.C. DE LOTBINIERE		11 753.48	
245235446	ENLEVEMENT MATIÈRES ORGANIQUES	11 753.48	DISTRIBUTION BACS BRUNS AJOUT DE SERVICE
MARC-OLIVIER		250.00	
211000527	ENT ET RÉP-AMEUBLEMENT CONSEIL	250.00	COMPENSATION ANNUELLE PORTABLE CONSEIL MUNICIPAL 2023
MÉCANIQUE CHEZ DAN (2006) INC.		914.36	
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	914.36	ENTRETIEN SAVANA
MELIOR MEDIA INC.		1 325.66	
269000494	PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE	919.80	SEMAINE DES MUNICIPALITÉS
213000341	PUBL. INFOR - JOURNAUX, REVUES	405.86	RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
MÉTALLURGIE LAURIER INC.		1 448.69	
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	1 448.69	ENTRETIEN VENTILATION
MYLÈNE NEAULT		1 000.00	
211000527	ENT ET RÉP-AMEUBLEMENT CONSEIL	1 000.00	COMPENSATION ANNUELLE POSTABLE CONSEIL MUNICIPAL 2022-2023
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU NORD DE		13 548.50	
252000970	PART. DEFICIT O.M.H. (10%)	13 548.50	QUOTE-PART DÉFICIT 2023 4/4
PAMELLA MARION		40.64	
270150331	TELEPHONE LOISIRS	40.64	COMPENSATION CELLULAIRE AOÛT & SEPTEMBRE 2023
PRECICOM		1 671.74	
269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	407.01	SERVICE AOÛT 2023
269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	1 264.73	SUPPORT À DISTANCE - BANQUE D'HEURE
PREVIMED INC.		350.00	
223100675	MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	350.00	LOCATION ANNUELLE CYLINDRES D'OXYGÈNE
PRODUITS CAPITAL INC.		556.73	
270125660	PRODUITS D'ENTRETIEN QUILLES	493.21	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
259000660	PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	63.52	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
RAY-CAR		240.91	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	240.91	PIERRE POUR RÉSERVE
RESTO-BAR LE CUBE		69.37	
269000959	COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	69.37	REPAS COMITÉ D'EMBELLISSEMENT
SANI BLEU		554.18	
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	277.09	LOCATION TOILETTE (PARC CHABOT) DU 2023-09-19 AU 2023-10-18
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	277.09	LOCATION TOILETTE (PARC DÉTENTE) DU 2023-09-19 AU 2023-10-18
SOPHIE CÔTÉ		500.00	
211000527	ENT ET RÉP-AMEUBLEMENT CONSEIL	500.00	COMPENSATION ANNUELLE PORTABLE CONSEIL MUNICIPAL 2023
STEEVE BRUNO PHOTOGRAPHIE		300.00	
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	300.00	PHOTOS PORTES OUVERTES CASERNE
STÉPHANE DION		1 287.50	
211000527	ENT ET RÉP-AMEUBLEMENT CONSEIL	1 000.00	COMPENSATION ANNUELLE PORTABLE CONSEIL MUNICIPAL 2022-2023
211000310	DEPLAC.ET REPRESENTATION DES ELUS	287.50	DEUX INSCRIPTIONS FONDATION CÉGEP THETFORD ÉVÈNEMENT RETOUR DES ANNÉES FOLLES
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		337.28	
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	159.95	ACHATS DIVERS CASSE-CROÛTE
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	22.46	ACHATS DIVERS CASSE-CROÛTE
270192340	ACTIVITÉS CLUB DES CHAMPIGNONS	63.08	ACHATS FESTIVAL DES CHAMPIGNONS
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	7.49	ACHATS DIVERS CASSE-CROÛTE
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	18.78	GODETS LAIT & CRÈME
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	26.91	CAFÉ
270192340	ACTIVITÉS CLUB DES CHAMPIGNONS	7.79	ACHATS FESTIVAL DES CHAMPIGNONS
270192340	ACTIVITÉS CLUB DES CHAMPIGNONS	-33.85	CRÉDIT ACHATS FESTIVAL DES CHAMPIGNONS
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	12.63	ACHAT CASSE-CROÛTE
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	42.06	ACHATS DIVERS CASSE-CROÛTE
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	9.98	CRÈME À CAFÉ
SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.		220.75	
259000451	LOCATION ALARME PAVILLON	220.75	FRAIS RACCORDEMENT CENTRALE SURVEILLANCE 20-09-2023 AU 20-09-2024
THIBAUT & ASSOCIÉS		681.80	
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	681.80	INSPECTION D'ÉCHELLE
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES		662.36	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	639.25	PHOTOCOPIES DU 04-08-2023 AU 03-09-2023
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	23.11	PHOTOCOPIES DU 11-08-2023 AU 10-09-2023
TRANSPORT LOTBINIERE INC.		264.44	
270192340	ACTIVITÉS CLUB DES CHAMPIGNONS	264.44	AUTOBUS #1 FESTIVAL DES CHAMPIGNONS
TRANSPORT TILLY INC.		528.88	
270192340	ACTIVITÉS CLUB DES CHAMPIGNONS	528.88	AUTOBUS #2 & #3 FESTIVAL DES CHAMPIGNONS
YVON GARNEAU		235.00	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	235.00	REMBOURSEMENT BOTTES DE TRAVAIL

Total : 78 626.29

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 12-2023

331-2023

COMMISSION DE TOPONOMIE/ MODIFICATION À LA VERBALISATION DES RUES LAFLEUR ET DES CHUTES

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite rendre hommage à la contribution de monsieur Jacques Gauthier comme maire de la Municipalité de Sainte-Croix de 2005 à 2021 ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2023

ATTENDU QU'à cette fin, la Municipalité souhaite renommer les rues Lafleur et des Chutes au nom de rue Gauthier ;

ATTENDU QU'il y a 33 propriétés sises dans ces rues, dont les adresses civiques seront modifiées;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement ;

- **QUE** le nom des rues Lafleur et des Chutes soit modifié afin d'être remplacé par la rue Gauthier;
- **QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de la toponymie pour officialisation

332-2023

AUTORISATION POUR LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE PARTAGE D'UNE RESSOURCE AU SEIN DU SERVICE D'URBANISME

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité s'est engagé à participer au projet d'entente intermunicipale pour un partage d'une ressource au service d'urbanisme et d'assumer une partie des coûts, tel qu'il appert à la résolution #266-2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix, la municipalité de Laurier-Station et la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à une entente intermunicipale pour le partage d'une ressource au service d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité ;

- **QUE** la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Sainte-Croix autorise la conclusion d'une entente relative à l'entente intermunicipale pour un partage d'une ressource au service d'urbanisme avec la municipalité de Laurier-Station et la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

M Stéphane Dion, maire, ou, en cas d'absence, Mme Mélanie Picard, mairesse suppléante, et M Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, sont autorisés à signer ladite entente.

333-2023

DÉPÔT / PROJET DE RÈGLEMENT #691-2023 / RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT #500-2012 AUTORISANT L'ACQUISITION D'IMMEUBLES DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement #500-2012 afin de faire l'acquisition du lot 3 592 080 du cadastre du Québec à des fins d'utilité publique, notamment, pour l'ouverture d'une rue résidentielle le 24 septembre 2012, tel qu'il appert à la résolution #301-2012 ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a jamais procédé à l'acquisition dudit lot en vertu du règlement #500-2012 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'acquisition du lot 3 952 080 aux fins de réserves foncière, de gré à gré, tel qu'il appert à la résolution #036-23 ;

ATTENDU QUE, suite à la conclusion de la transaction, le règlement #500-2012 doit être abrogé ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 2 octobre 2023;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 2 octobre 2023;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité ;

- **QUE** le projet de règlement #691-2023 intitulé «*Règlement abrogeant le règlement #500-2012 autorisant l'acquisition d'immeubles de gré à gré ou par expropriation* », sera adopté à une séance subséquente.

334-2023

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #691-2023 / RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT #500-2012 AUTORISANT L'ACQUISITION D'IMMEUBLES DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION

Avis de motion est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #691-2023 intitulé «*Règlement abrogeant le règlement #500-2012 autorisant l'acquisition d'immeubles de gré à gré ou par expropriation* ».

MISE EN LUMIÈRE DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX

335-2023

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 2 (GROUPE SPECS)

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de mise en lumière de l'église de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat d'achat de matériel, de gré à gré, à la firme 9125-5661 Québec inc. (Groupe SPECS) pour la phase 3 du projet de mise en lumière de l'église, pour un mandat budgétaire de 23 119,88\$ taxes en sus, tel qu'il appert à la résolution 172-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé un paiement à la firme 9152-566 Québec inc. (GROUPE SPECS) de 5 313,04 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat octroyé, tel qu'il appert à la résolution #276-2023 ;

ATTENDU la réception de la facture 41758 datée du 1^{er} septembre 2023, de la firme 9152-566 Québec inc. (GROUPE SPECS), d'un montant de 19 532,32 \$ incluant les taxes ;

ATTENDU la réception de la facture 41742 datée du 30 août 2023, de la firme 9152-566 Québec inc. (GROUPE SPECS), d'un montant de 1 736,72 \$ incluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité ;

- **D'AUTORISER** le paiement au Groupe SPECS la somme de 21 269,04 \$ concernant l'achat de matériaux de la phase 3 du projet de mise en lumière de l'église de Sainte-Croix, telle que plus amplement détaillée aux factures numéro 41758 et numéro 41742 datée respectivement du 1^{er} septembre 2023 et du 30 août 2023.

MISE EN LUMIÈRE DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX

336-2023

HONORAIRES PROFESSIONNELS / GESTION GROUPE OMBRAGE INC. / EXPERTISE EN ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de mise en lumière de l'église de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise «*Gestion groupe Ombage inc.* » pour les services d'experts en éclairage architectural pour la mise en lumière de l'église de Sainte-Croix, tel qu'il appert à la résolution 172-2022 ;

ATTENDU la réception de la facture 0319.001.004 datée du 19 juillet 2023, de l'entreprise «*Gestion groupe Ombage inc.*», d'un montant de 1 597,00 \$ incluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité ;

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise «*Gestion groupe Ombage inc.* » de la somme de 1 597,00 \$ concernant les services d'experts en éclairage architectural pour la mise en lumière de l'église de Sainte-Croix, tel que plus amplement détaillé à la factures numéro 0319.001.004 datée du 19 juillet 2023.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2023

MISE EN LUMIÈRE DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX

337-2023

HONORAIRES PROFESSIONNELS/ NEWTEC ÉLECTRICITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de mise en lumière de l'église de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise «*Newtec Électricité* » pour les travaux prévus à la phase 2 du projet de mise en lumière de l'église de Sainte-Croix, tel qu'il appert à la résolution #115-2023 ;

ATTENDU la réception de la facture 3085 datée du 26 septembre 2023, de l'entreprise «*Newtec Électricité* », d'un montant de 77 206,04 \$ incluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité ;

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise «*Newtec Électricité* » de la somme de 77 206,04 \$, taxes incluses, concernant les travaux de la phase 2 du projet de mise en lumière de l'église de Sainte-Croix, tel que plus amplement détaillé à la factures numéro 3085 datée du 26 septembre 2023.

338-2023

OCTROI DE CONTRAT / GRÉ À GRÉ / ARCHITECTE MMB INC. / SERVICE D'ARCHITECTURE / PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour le réaménagement de l'hôtel de ville à la firme «*L & M Design Commercial*», tel qu'il appert à la résolution #152-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1 pour le projet de réaménagement intérieur de l'hôtel de ville de la Municipalité de Sainte-Croix, tel qu'il appert à la résolution #267-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit solliciter les services d'un architecte pour son projet conformément aux dispositions de la *Loi sur les architectes* (RLRQ c A-21) ;

ATTENDU la réception d'une offre de service de la firme «*Architecte MMB inc.*», datée du 21 septembre 2023, d'un montant de 17 246,27\$ incluant les taxes, pour les services d'architecture relatifs au projet de réaménagement intérieur de l'hôtel de ville ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur de conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité ;

- **D'ACCORDER** le mandat à la firme «*Architecte MMB inc.*» au montant de 17 246,27 \$ les services d'architecture relatifs au projet de réaménagement intérieur de l'hôtel de ville.

MRC DE LOTBINIÈRE

339-2023

RÈGLEMENT #692-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #493-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est régie par les dispositions du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 portant le numéro 429-2009 fut adopté le 04^e jour du mois d'août 2009;

ATTENDU QU'il a été requis de procéder à la mise à jour de l'article 2 du Règlement numéro 429-2009 ;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 546-2016 fut adopté à cette fin le 3^e jour du mois de mai 2016 ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2023

ATTENDU QUE le gouvernement a édicté le 6 septembre 2023, le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* ;

ATTENDU QUE Conformément à l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute modification au *Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* nécessite que la Municipalité ajuste son règlement portant sur la taxe pour le 9-1-1;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Papineau, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- **QUE** le présent règlement portant le numéro 692-2023 soit adopté et porté au registre des règlements ;
- **QUE** le règlement numéro 692-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;
- **QUE** le règlement numéro 692-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

340-2023

ADOPTION / POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « *Loi sur l'accès* ») ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique ;

ATTENDU QU'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée ;

ATTENDU QU'une telle politique s'applique de manière complémentaire à la *Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité* ;

ATTENDU QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente Politique de confidentialité de la Municipalité de Sainte-Croix.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité ;

- **D'ADOPTER** la Politique de confidentialité de la Municipalité de Sainte-Croix, avec dispense de lecture, et de la porter au registre des politiques.

341-2023

ADOPTION / POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « *Loi sur l'accès* ») ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2023

ATTENDU QU'en 2022, la Municipalité employait, en moyenne, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujettie à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au *Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* ;

ATTENDU QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité ;

- **D'ADOPTER** la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité de Sainte-Croix, avec dispense de lecture, et de la porter au registre des politiques.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

342-2023

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

SALAIRE DE SEPTEMBRE 2023

SALAIRES BRUTS DU 27 AOÛT AU 23 SEPTEMBRE 2023	ADMINISTRATION (DIRECTION)	0.00
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	6 946.90
	AVANTAGES SOCIAUX	1 117.05
	SOUS-TOTAL	8 063.95

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE SEPTEMBRE 2023

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	TOTAL	8 063.95

COMPTES PAYÉS DE SEPTEMBRE 2023 – RATIFICATION

ALEX COULOMBE LTEE	223.83	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	571.57	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	-347.74	CRÉDIT ACHAT RESTAURANT
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES	13.50	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	13.50	REMISE AOÛT 2023
HOME HARDWARE	68.97	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	68.97	ACHAT ENTRETIEN
HYDRO-QUEBEC	7 223.41	
270180681 ELECTRICITE - ARENA 748754	7 223.41	SERVICE MI-AOÛT À MI-SEPTEMBRE 2023
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	583.65	
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	30.81	REMISE AOÛT 2023
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	39.72	REMISE AOÛT 2023
5513840000 IMPOT PROV. A PAYER	191.64	REMISE AOÛT 2023
5513850000 R.R.Q. A PAYER	274.28	REMISE AOÛT 2023
5513820000 RQAP A PAYER	27.20	REMISE AOÛT 2023
5513841000 IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	20.00	REMISE AOÛT 2023
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	234.93	
5513815000 IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	145.03	REMISE AOÛT 2023
5513825000 C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	69.90	REMISE AOÛT 2023
5513816000 IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	20.00	REMISE AOÛT 2023
SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE	1 561.47	
5513870000 ASS. COLLECTIVE A PAYER	1 561.47	POLICE NO. 48842 SEPTEMBRE 2023
SERVICE ALIMENTAIRE GORDON CANADA LTE	2 441.44	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	1 149.79	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	1 485.95	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	-194.30	CRÉDIT ACHAT RESTAURANT
TELUUS COMMUNICATIONS INC.	109.23	
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	109.23	SERVICE SEPTEMBRE 2023
TELUUS IP	140.08	
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	140.08	SERVICE SEPTEMBRE 2023

Total : 12 600.51

COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2023

AUVENTS SERGE BILODEAU	63.24	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	63.24	ENTRETIEN TOILE ABRID'HIVER
BENOIT JALBERT INC.	454.15	
270160521 ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	454.15	ENTRETIEN PRÉVENTIF CONDENSATEUR
BI-SPORTS	197.75	
270180640 PIÈCES & ACCESSOIRES - ARENA	197.75	ACHATS DIVERS ACCESSOIRES

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2023

CHOQUETTE CKS		723.26	
270165526	ENTR.&REP.-EQUIPEMENT (RESTAU)	723.26	ENTRETIEN ÉQUIPEMENT
CONCEPTION MIRAJO		436.88	
270160526	ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	436.88	LOGO MUNICIPALITÉ POUR 2 BANDES DE PATINOIRE
ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE		43.45	
270180640	PIECES & ACCESSOIRES - ARENA	34.45	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270180610	ACHATS - RESTAURANT	9.00	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
EXPERT ATÔM		313.88	
270140414	SERVICES PROF. - INFORMATIQUE	313.88	HÉBERGEMENT WIFI DU 2023-10-01 AU 2024-09-30
FROMAGERIE BERGERON		158.48	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	158.48	ACHAT RESTAURANT
HOME HARDWARE		343.58	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	89.60	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	8.66	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	245.32	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
KORVETTE		31.54	
270181660	PRODUITS ENTRETIEN -	31.54	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
LES EMBALLAGES L. BOUCHER INC.		523.36	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	523.36	ACHAT RESTAURANT
LIRETTE MG INC.		189.65	
270165526	ENTR.&REP.-EQUIPEMENT (RESTAU)	189.65	ENTRETIEN CAISSE RESTAURANT
MONROY INC.		1 330.09	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	1 330.09	ACHAT RESTAURANT
MUNICIPALITE DE SAINTE-CROIX		1 164.52	
270175446	ENLEVEMENT DES ORDURES	1 164.52	ORDURES SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2023
PRODUITS CAPITAL INC.		239.43	
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	239.43	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
ROBERT BOILEAU INC.		4 483.04	
270160526	ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	4 885.45	APPLICATION PEINTURE POUR LA GLACE
270160526	ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	-402.41	CRÉDIT APPLICATION PEINTURE POUR LA GLACE
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		259.51	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	148.99	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	80.14	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	30.38	ACHAT RESTAURANT
VISA DESJARDINS - ÉRIC VACHON		1 028.40	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	593.60	ACHAT RESTAURANT
270180665	BIENS NON DURABLES-	88.30	SOUPER EMPLOYÉS POUR RÉUNION DÉBUT DE SAISON
270181610	ACHATS - BAR	259.93	ACHAT BAR
270181610	ACHATS - BAR	14.73	ACHAT BAR
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	71.84	ACHAT ÉQUIPEMENT

Total : 11 984.21

VOIRIE

343-2023

OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / FIRME À DÉTERMINER / ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE PHASE I ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS ET DES MATIÈRES GRANULAIRES / RÉFECTION DU 4^e RANG OUEST

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de réfection du 4^e rang Ouest à la «MRC de Lotbinière», tel qu'il appert à la résolution #165-2021 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à une étude environnementale phase I et à la caractérisation environnementale des sols et des matières granulaires ;

ATTENDU la réception d'une offre de service de la firme «Laboratoires d'Expertises de Québec ltée» datée du 27 septembre 2023, au montant de 29 341,62\$ incluant les taxes, pour la réalisation de l'étude d'évaluation environnementale phase I et la caractérisation environnementale des sols impérative à la réfection du 4^e rang Ouest.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité ;

- **D'ACCORDER** le mandat à la firme «Laboratoires d'Expertises de Québec ltée» au montant de 29 341,62 \$ incluant les taxes pour la réalisation de l'étude environnementale phase I et la caractérisation environnementale des sols et des matières granulaires impératives au projet de réfection du 4^e rang Ouest.

RÉFECTION RUE HAMEL

344-2023

HONORAIRES PROFESSIONNELS N^o 19 (GROUPE CONSEIL CHG INC.)

ATTENDU les résolutions numéros 131-2018 et 122-2020;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme Groupe Conseil CHG inc. de la somme de 12 511,34 \$ pour la surveillance des travaux concernant le projet de réfection de la rue Hamel, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 18033-22 datée du 6 septembre 2023.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2023

HYGIÈNE DU MILIEU

RÉFECTION DES ÉMISSAIRES PLUVIAUX DES RUES BARBIN ET AUGER

345-2023

LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE (CONSTRUCTION LEMAY INC.)

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise « *Construction Lemay Inc.* » pour la réfection des émissaires pluviaux des rues Barbin et Auger, tel qu'il appert à la résolution #130-2022 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé le paiement de la moitié de la retenue contractuelle de 10% relativement aux travaux, soit, un montant de 6 022,79 \$, tel qu'il appert à la résolution #017-2023 ;

ATTENDU la recommandation de libérer la seconde moitié de la retenue contractuelle de 10% ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité ;

- **D'AUTORISER** la libération de la seconde moitié de la retenue contractuelle de 10%, et donc, le paiement à « *Construction Lemay Inc.* » d'un montant de 6 022, relativement aux travaux de réfection des émissaires pluviaux des rues Barbin et Auger

USINE D'EAU POTABLE

346-2023

HONORAIRES PROFESSIONNELS NO. 4/ STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTEE/ ÉTUDE COMPARATIVE/ PROJET DE RÉFECTION DU SYSTÈME DE TRAITEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme «*Stantec Experts-conseils ltée*» afin de réaliser une étude comparative pour le projet de réfection du système de traitement actuel de l'usine d'eau potable, tel qu'il appert à la résolution 060-2023 ;

ATTENDU la réception de la facture 1828285 datée du 28 août 2023, de la firme «*Stantec Experts-conseils ltée*», d'un montant de 1 724,06 \$ incluant les taxes, pour un avancement correspondant à 100% de leur mandat ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité ;

- **D'AUTORISER** le paiement de la firme «*Stantec Experts-conseils ltée*», soit la somme de 1 724,06 \$ pour la réalisation d'une étude comparative pour le projet de réfection du système de traitement actuel de l'usine d'eau potable.

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

347-2023

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 12 septembre 2023.

DÉROGATION MINEURE

348-2023

ORIENTATION DE LA FAÇADE, GARAGE EMPIÉTANT SUR LA COUR AVANT, LARGEUR DE L'ALLÉE D'ACCÈS ET DE L'AIRE DE STATIONNEMENT, 6648 ROUTE MARIE-VICTORIN, LOT 3 591 430

ATTENDU QUE la demande vise à permettre la construction une résidence unifamiliale isolée sur un terrain anciennement construit, qui entrainerait la non-conformité aux articles suivants du règlement de zonage 389-2007 :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2023

- **Article 6.1.6.** La façade du bâtiment principal aurait une orientation de 24,28 degrés par rapport à la ligne de rue alors que le règlement prévoit qu'une variante maximale de 10 degrés est autorisée;
- **Article 9.1.** Le garage déjà présent empièterait légèrement sur la cour avant alors que le règlement ne permet pas ce type de construction en cour avant;
- **Article 11.1.3.2.** L'allée d'accès et l'aire de stationnement déjà présentes auraient une largeur d'environ 13 mètres chacune alors que le règlement stipule que les largeurs maximales autorisées sont respectivement de 8 m et 7.5 m;

ATTENDU QUE la demande est faite de bonne foi;

ATTENDU QUE l'application de la réglementation aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux demandeurs;

ATTENDU QUE le mur de la résidence projetée face à la rue serait moins large que celui faisant face au garage;

ATTENDU QUE des bonifications pourraient être apportées au projet pour rehausser l'esthétisme de la propriété;

Le conseil municipal prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité :

- **D'ACCORDER** la dérogation mineure pour la propriété sise au 6648 route Marie-Victorin, lot 3 591 430, aux conditions suivantes:

- ❖ Les arbres en façade de la résidence projetée devront être conservés ;
- ❖ Des matériaux nobles devront être intégrés au revêtement extérieur de la résidence soient au tiers inférieur de deux murs, celui face à la rue et celui comportant l'entrée faisant face au garage;

349-2023

FORME D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE (DÔME), 424 RUE LAURIER, LOT 4 878 868

ATTENDU QUE la demande actuelle vise à construire un bâtiment complémentaire en forme de dôme alors que l'article 5.2 du règlement 389-2007 ne permet pas les bâtiments de cette forme dans cette zone;

ATTENDU QU'une dérogation mineure similaire a été obtenue pour la même propriété en 2020;

ATTENDU QUE la première dérogation mineure a été octroyée sur la base que le bâtiment était d'une durée temporaire de 3 à 4 ans;

ATTENDU QUE le dôme autorisé en 2020 est toujours présent sur la propriété;

ATTENDU QUE l'implantation d'un deuxième bâtiment en forme de dôme pourrait créer un effet d'entraînement pour des demandes similaires;

Le conseil municipal prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité :

- **DE REFUSER** la dérogation mineure pour la propriété sise au 424 rue Laurier, lot 4 878 868

USAGE CONDITIONNEL

350-2023

HÉBERGEMENT TOURISTIQUE, 33 CÔTE DES SOUS-BOIS, LOT 3 591 751

ATTENDU QUE la demande vise à permettre à titre d'usage conditionnel, l'exploitation d'un établissement de résidence principale (hébergement touristique) comme usage associé à l'habitation pour le 33 Côte des Sous-Bois;

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande permettra de répondre aux besoins en hébergement touristique de la municipalité tout en mettant en valeur la communauté auprès des touristes;

ATTENDU QUE les mesures de mitigations proposées permettront de limiter l'impact de l'usage sur le voisinage;

Le conseil municipal prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** l'usage conditionnel demandé pour la propriété sise au 33 Côte des Sous-Bois, lot 3 951 751.

351-2023

HÉBERGEMENT TOURISTIQUE, 6900, ROUTE MARIE-VICTORIN, LOT 3 591 467

ATTENDU QUE la demande vise à permettre à titre d'usage conditionnel, l'exploitation d'un établissement de résidence principale (hébergement touristique) comme usage associé à l'habitation pour le 6900 route Marie-Victorin;

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande permettra de répondre aux besoins en hébergement touristique de la municipalité tout en mettant en valeur la communauté auprès des touristes;

ATTENDU QUE l'éloignement de la résidence par rapport aux voisins ainsi que les mesures de mitigations proposées permettront de limiter l'impact de l'usage sur le voisinage;

Le conseil municipal prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** l'usage conditionnel demandé pour la propriété sise au 6900 route Marie-Victorin, lot 3 951 467.

DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

352-2023

DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION AU SCHEMA REVISE DE LA MRC DE LOTBINIERE POUR LES LOTS 3 590 366 ET 3 590 364

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) identifie le Domaine Joly-De Lotbinière comme l'un des sites d'intérêt de la MRC de Lotbinière notamment au point de vue récréatif et touristique;

ATTENDU QUE la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière a signifié son intérêt d'ajouter de l'hébergement touristique sur les terrains du Domaine;

ATTENDU QUE les terrains se situent dans une affectation agricole viable;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2023

ATTENDU QU'UN changement d'affectation au SADR est nécessaire pour permettre d'ajouter de l'hébergement touristique à même les terrains du Domaine;

ATTENDU QUE le projet permettrait d'augmenter l'offre en hébergement touristique dans la région;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la Municipalité a pour objectif de développer et valoriser le caractère riverain au fleuve Saint-Laurent de Sainte-Croix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité ;

- **DE DEMANDER** à la MRC de Lotbinière de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de :
 - ❖ Créer une affectation récréotouristique à même les lots de la Fondation du Domaine Joly-de-Lotbinière
 - ❖ De permettre l'hébergement touristique comme usage dans cette affectation.

VARIA

MRC DE LOTBINIÈRE

INTENTION À PARTICIPER À UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET DIAGNOSTICS CONCERNANT LE REGROUPEMENT PROGRESSIF DES SERVICES DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (MR) DANS LA MRC DE LOTBINIÈRE ET HORS MRC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX / MODIFICATION

ATTENDU QUE la résolution #143-2023, adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal du 4 avril 2023, doit être modifiée;

ATTENDU QUE la présente résolution abroge la résolution #143-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Agapit, Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix et Val-Alain (pour la MRC de Lotbinière), Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville, Sainte-Francoise (pour la MRC de Bécancour) et Villeroy (pour la MRC de L'Érable) ainsi que la MRC de Lotbinière désirent présenter un projet pour la réalisation d'une étude de faisabilité et diagnostics concernant le regroupement progressif des services de collecte des matières résiduelles (MR) dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE cette initiative résulte d'une discussion tenue le 8 mars 2023 à Saint-Agapit lors du forum des maires;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance du cahier de charge préliminaire qui permettra à la MRC de Lotbinière de recevoir des propositions pour la réalisation de cette étude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Sainte-Croix s'engage à participer à l'étude de faisabilité et diagnostics concernant le regroupement progressif des services de collecte des matières résiduelles et à assumer une partie des coûts. Dans le cas présent, la partie des coûts du milieu est assumée par l'organisme responsable via le surplus PGMR de la MRC de Lotbinière appartenant d'emblée aux 23 municipalités participantes;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2023

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Lotbinière responsable du projet.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU NORD DE LOTBINIÈRE

354-2023

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

ATTENDU des corrections apportées au compte budgétaire concernant l'administration;

ATTENDU le rapport d'approbation du budget 2023 de la Société d'habitation du Québec daté du 23 août 2023;

ATTENDU QU'un budget supplémentaire de 1607 \$ est requis pour la municipalité de Sainte-Croix;

IL est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement d'accepter le budget supplémentaire requis de 1 607 \$ lequel sera résorbé à raison de 90 % par la S.H.Q. et 10 % par la municipalité, soit 161 \$.

CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE LOTBINIÈRE

355-2023

SOIRÉE DE FINANCEMENT / DEMANDE D'APPUI FINANCIER

ATTENDU la réception d'une demande d'appui financier par l'achat de billet pour la soirée de financement pour le Centre d'études collégiales de Lotbinière, ayant lieu le 28 octobre 2023 au Complexe des seigneuries de Saint-Agapit ;

ATTENDU QUE le maire de la Municipalité de Sainte-Croix est co-président d'honneur de cet événement ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire contribuer à la réussite de l'événement et participer à la pérennité de cette institution régionale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Municipalité procède à l'achat de quatre (4) billets pour la soirée de financement du Centre d'études collégiales de Lotbinière du 28 octobre 2023, pour une contribution financière totale de 500\$.

REGROUPEMENT DES PERSONNES AIDANTES DE LOTBINIÈRE

356-2023

DEMANDE D'APPUI FINANCIER

ATTENDU la réception d'une demande d'appui financier du *Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière* pour la 1^{ère} édition du Salon des personnes proches aidantes 2023 se tenant le 11 novembre 2023 dans le cadre de la semaine nationale des personnes proches aidantes;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire offrir un soutien financier à l'organisation demanderesse pour leur événement du 11 novembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** un versement de 250 \$ au *Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière* pour la 1^{ère} édition du Salon des personnes proches aidantes 2023.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK

- Aucune question reçue sur facebook.
- Information concernant l'achat d'une propriété.
- Information concernant du talus de la rue Hamel.
- Information concernant les paiements de travaux de l'église de Sainte-Croix.
- Information concernant la traverse d'égout.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2023

357-2023

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Mylène Neault, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 : 50 heures.

Stéphane Dion
Maire

Francis Matte, directeur général
et greffier-trésorier

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.